

EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE



DATES :

Deux sessions : le vendredi 23 juin ou le samedi 22 juillet
(8h30 - 13h00)

OBJECTIF : suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

PUBLIC : tout chasseur majeur

PROGRAMME

Les deux sessions programmées sont identiques.

- Rappels réglementaires
 - Le « Paquet hygiène »
 - Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
 - Modalités de cession du gibier sauvage
 - Principaux points relatifs à l'hygiène
- Examen initial du gibier sauvage
 - Notions d'anatomie et de pathologie
 - Organes sains et carcasses conformes
 - Anomalies sur organes et carcasses
- Gestes à connaître
 - Techniques d'éviscération du grand gibier
 - Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines
- Arbre de décisions (examen de l'animal et fiche commémorative)
- Suivi des examens initiaux sur le département
- SYLVATUB (réseau national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage)

NOMBRE DE PLACES : 30 par session	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)